



Litige avec architecte suite a des travaux pour son client

Par **Schornstein**, le 20/11/2012 à 16:57

Bonjour,

J'ai effectué une installation de cheminée pour un client. Les travaux dans le logement était coordonnées par un architecte, ce dernier m'avais dit oralement qu'il prenait à sa charge 600€ sur notre devis.

Travaux finis le client à signé un pv de réception et régler sa part.

L'architecte lui ne veut pas payé sa part. Que dois-je faire ?

Par **chaber**, le 20/11/2012 à 17:00

bonjour

les paroles n'ont aucune valeur.

Le devis a-t-il accepté par votre client pour la totalité des travaux?

Par **Schornstein**, le 20/11/2012 à 17:57

Bonjour,

le client a signer et accepté l'intégralité du devis et il a signer des conditions générales de vente.

Il a signé le pv de réception et régler la part de facture convenu.

merci pour vos réponses

Par **chaber**, le **26/11/2012** à **17:18**

le devis fait-il mention de la part de l'architecte?

dans la négative le client vous doit l'intégralité